

Vendredi 17 octobre 2025,

**Discours de M. Antony GEROS
Président de l'Assemblée de la Polynésie française**



*Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Monsieur le Président du Tribunal de première instance,
Madame la Présidente de l'Université de la Polynésie française,
Mesdames et Messieurs les magistrats, notaires, avocats, géomètres, médiateurs,
chercheurs,
Chers représentants de la société civile, du monde associatif et des institutions du
Pays,
Mesdames, Messieurs, chers amis du fenua,*

Ia orana i to tatou ferereira'a i teie po'ipo'i api !

Nous voici arrivé au terme de trois journées intenses de réflexion et d'échanges consacrées à l'un des sujets les plus sensibles, mais aussi les plus structurants de notre société : **la terre et le droit foncier en Polynésie française.**

Ce colloque a eu le mérite de réunir autour d'une même table non seulement les institutions, mais aussi, les géomètres, les généalogistes, les notaires, les avocats, les médiateurs, les transpositeurs ainsi que les représentants de la société civile. Tous ont contribué, avec compétence et sincérité, à dresser un état des lieux lucide et à tracer des pistes d'avenir pour la gestion et la transmission de notre patrimoine foncier.

Ces travaux ont rappelé l'évidence qu'en Polynésie, **la terre n'est pas seulement un bien matériel, marchand, elle est une mémoire, une identité, un lien vivant entre les générations.** Elle ne se vend pas, elle se partage ; elle ne s'impose pas, elle se

transmet. Et c'est dans cette relation intime entre le droit, les pratiques culturelles et la famille que réside toute la complexité du foncier polynésien.

Les échanges de ces derniers jours ont permis de mettre en lumière, les nombreux défis à relever :

- la **sortie de l'indivision** et la sécurisation des partages et des titres
- la **reconnaissance des généalogies et des modes de filiation** ;
- la **mise en valeur des terres familiales** ;
- la **modernisation des procédures cadastrales et de trans-cription** ;
- le **rôle du Tribunal foncier et l'importance de la médiation** ;
- et plus largement, la nécessité de **bâtir une politique foncière adaptée à notre réalité culturelle et sociale.**

Je vous rassure que l'Assemblée de la Polynésie française, pour sa part, **poursuivra le travail engagé.** A partir d'aujourd'hui, les réflexions et propositions issues de ce colloque seront analysées plus en détail, partagées et, pour certaines, traduites demain en réformes concrètes. Car il s'agit bien ici d'une œuvre collective : **celle de la réconciliation du droit et des pratiques culturelles, du juridique et de l'humain, du passé et de l'avenir.**

Je veux, en mon nom personnel et au nom de l'Assemblée de la Polynésie française, exprimer ma **profonde gratitude** à toutes celles et ceux qui ont rendu cet événement possible :

- à l'**Université de la Polynésie française**, pour son engagement académique et son appui scientifique ;
- à la **Direction des affaires foncières**, au **Tribunal foncier**, et aux **professionnels du droit** notaires, avocats, médiateurs, transcripteur, généalogistes et géomètres, pour leurs contributions éclairantes ;
- à l'**ensemble des intervenants et modérateurs**, pour la qualité de leurs analyses et de leurs expertises ;
- à l'**équipe de l'Assemblée de la Polynésie française**, pour l'organisation rigoureuse et l'accueil exemplaire ;
- enfin, à **tous les participants**, venus des îles et des archipels, pour leur présence, leurs témoignages et leurs expériences partagées.

Ce colloque a montré que le foncier n'est pas qu'un dossier administratif : c'est une **affaire de société, de justice et de paix.**

Pour conclure, je dirai que la terre, en Polynésie, est bien plus qu'une simple emprise délimitée cadastralement. **Bien plus que cela, elle symbolise le lien sacré qui relie nos ancêtres et les générations futures dont nous sommes témoins. Elle porte en elle la mémoire du passé et l'espérance de l'avenir.**

Préserver, clarifier et valoriser nos terres, c'est **honorer ceux qui nous ont précédés et protéger ceux qui viendront après nous.**

Je formule le vœu que les travaux de ce colloque ne restent pas lettre morte, mais qu'ils prospèrent très rapidement en décisions concrètes, en réformes équilibrées et en action publique guidée par le respect, la justice et la vérité.

Je déclare clos ce colloque instruit sur l'accès à la propriété foncière.

Maururu maita'i e te aroha ia rahi !

**Le Président de l'Assemblée de la Polynésie française,
M. Antony Géros.**